Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 10 août 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires,

- Vu l'arrêté du 10 août 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel des établissements d'enseignement privés sous contrat,

- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 nommant les présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel et des examens professionnalisés réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel des établissements d'enseignement privés sous contrat correspondants ouverts au titre de la session 2017,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 :
Le jury de l'examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel et de l'examen professionnalisé réservé de recrutement d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel section génie industriel option bois est constitué comme suit pour la session 2017 :

Président

M. Jean-Marc TOCHON — Académie de BESANCON
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Vice-Président

M. Jean CANAGUIER — Académie de BESANCON
Personne à compétences particulières

Membres du jury

M. Lionel GRILLET — Académie de BESANCON
Professeur de lycée professionnel

Mme Christine JOLY — Académie de BESANCON
Professeur de lycée professionnel

Mme Claire OSMOND — Académie de REIMS
Personne à compétences particulières

M. PHILIPPE SPECK — Académie de BESANCON
Inspecteur de l'éducation nationale

Mme Florence VARRAUT — Académie de BESANCON
Personne à compétences particulières

Article 2 :
La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 25 novembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE